

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Projet de loi visant à renforcer la laïcité dans les écoles du Québec

La CSQ craint une politisation du dossier

Québec, le 20 mars 2025. – La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) réagit à chaud au projet de loi présenté par le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, aujourd'hui.

La CSQ réitère qu'elle souscrit au principe de laïcité dans les écoles, tout comme elle milite activement pour le respect de l'égalité hommes-femmes comme valeur fondamentale. Elle est aussi d'avis que, pour les centres de services scolaires francophones, c'est le français qui doit être utilisé dans les milieux. La Centrale estime aussi que les établissements scolaires doivent être des milieux sécuritaires, pour les élèves comme pour le personnel.

Elle rappelle toutefois que les situations problématiques rapportées récemment touchaient 17 écoles sur les quelque 3 000 établissements scolaires du Québec.

« Les situations rapportées dans les médias à la fin de 2024 sont loin de refléter ce qui se passe dans l'ensemble du Québec. Le gouvernement est dans une mauvaise passe actuellement, et il ne faudrait pas qu'il se serve de ce dossier polarisant pour faire des gains au détriment du réseau de l'éducation », soutient d'entrée de jeu le président de la CSQ, Éric Gingras, tout en questionnant la portée du projet de loi.

Pour la Centrale, la question de l'élargissement des dispositions sur le port de signes religieux constitue un élément problématique en lien avec l'attraction et la rétention du personnel. « On reviendra sur le fond plus tard, mais sur la forme, on se demande si les impacts de cette nouvelle règle qui s'appliquera au personnel de soutien et aux professionnels ont été analysés en lien avec l'enjeu de la pénurie. On a plusieurs craintes à ce sujet », ajoute le président de la CSQ.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignantes et enseignants annuellement, la CSQ insiste aussi sur le fait que les pouvoirs d'évaluation et de supervision pédagogiques existent déjà dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les directions d'établissement disposent de tous les leviers nécessaires pour assurer la supervision et l'évaluation du personnel enseignant. Mais encore faut-il du temps et les ressources nécessaires pour que cela puisse se faire comme il se doit. Alourdir ainsi la tâche de tout le personnel enseignant et de toutes les directions pour une minorité de cas pouvant être réglés localement relève de la mauvaise gestion.

La CSQ rappelle que les dispositions de la LIP, de la Loi sur la laïcité de l'État et les mécanismes de plaintes via le Protecteur de l'élève, notamment, balisent déjà les situations ciblées.

« Sur l'objectif, on l'a dit, nous en sommes. Maintenant, nous pensons que plusieurs mesures sont déjà en place. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas appliquées ! En quoi ce projet de loi changera les choses de ce côté, c'est la question qu'on se pose. Et on n'a pas encore trouvé la réponse. »

Par ailleurs, il va de soi que la Centrale partage l'importance accordée au respect de la qualité de l'éducation, du programme pédagogique et des matières enseignées.

« Je pense qu'on doit insister aujourd'hui sur le fait que les profs, le personnel de soutien et les professionnels du réseau ont tous à cœur la réussite éducative, le bien-être et le développement de nos jeunes. Pour nous, ce projet de loi a des airs de diversion. C'est un projet de loi qui répond à des objectifs d'agenda politique, mais qui, sur le fond, ne réglera pas les problèmes pourtant ciblés. À la CSQ, nous réitérons la nécessité de tenir une grande réflexion collective en éducation. Nous disons depuis longtemps que les enjeux de laïcité devraient faire partie de ces discussions. »

La CSQ poursuivra son analyse du projet de loi de façon plus approfondie dans les prochaines semaines et souhaite que la voix de ses membres soit entendue en commission parlementaire.